



FAUT IL UN AVOCAT POUR FAIRE APPEL POUR UNE DETTE LOCATIVE ?

Par patrick47000

Bonjour à tout le forum.

J'ai obtenu un jugement en référé, et je souhaite faire appel.

Cela concerne une dette locative.

Est-ce que pour l'appel, dans ce cas précis (dette locative), un avocat est rigoureusement indispensable ?

Je vous remercie infiniment pour votre expertise.

Très cordialement à vous tous.

Excellente journée.

Patrick

Par yapasdequoi

Bonjour,

Avant de faire appel, vérifiez que vous avez des chances de gagner.

Pour faire appel il faut un avocat, sauf cas particulier indiqué sur ce lien.

[url=<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F35132>]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F35132
[/url]